



**Doc. 18**

08 août 1950

## Modification à l'Article 7 de l'Accord de bretton Woods

**Proposition de résolution**

déposée par M. William NORTON et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée Consultative demande au Comité des Ministres de conférer avec les États-Unis et d'autres pays en vue d'aboutir à une modification de l'article 7 de l'Accord de Bretton Woods de façon à assurer que les nations ayant des soldes créditeurs annuels dépenseront, prêteront ou investiront jusqu'à concurrence du montant des soldes prévus, maintenant ainsi la circulation monétaire internationale à un niveau suffisant pour réaliser un échange normal des biens et des services et relevant les nations soucieuses d'exporter autant qu'elles importent de l'obligation où elles se trouvent de protéger leurs réserves monétaires par différents procédés tels que tarifs douaniers élevés, contingents d'importation réduits, dévalorisation de la monnaie, à des fins de concurrence ou tout autre procédé employé dans la guerre économique moderne, pour obtenir des subventions ou la réduction des prix.

*Signé (voir au verso)*



*Doc. 18 Proposition de résolution*

*Signé<sup>1</sup>*:

NORTON William, Irlande, SOC

---

1. SOC: Groupe socialiste